



Mon école...

Mon envol

Madariss Ibn Mashish

Photo

Fiche réinscription au collège

Enfant

N° matricule

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Père ou tuteur

Mère

Nom et Prénom :

Tel :

E- mail :

Personne à contacter en cas d'absence des parents : Tel :

Frères et Sœurs

Prénom	âge	Classe	Etablissement fréquenté
•
•
•
•

Santé

- Votre enfant a-t-il un problème de santé particulier ? Oui Non
- Si oui lequel ?
- Signalez une éventuelle allergie
- Médecin traitant..... Tel. :
- Clinique Tel. :
- Groupe sanguin :
- Si le médecin n'est pas disponible ou la clinique n'est pas précisée , l'école se réserve le droit d'emmener l'enfant à la clinique conventionnée de l'école.
- Transport scolaire ? Oui Non
- Cantine ? Oui Non
- Vendredi Couscous ? Oui Non

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)souhaite réinscrire mon enfant au sein de l'établissement Madariss Ibn Mashish déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement intérieur du groupe scolaire Ibn Mashish et souhaite y inscrire mon enfant.

Tanger le..... Signature du père

Signature de la mère

Madariss Ibn Mashish

- **Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription et de renseignements dûment remplie
- Certificat de sortie du dernier établissement fréquenté + relevés de notes (en cas de nouvelle inscription seulement)
- Un extrait d'acte de naissance
- 6 photos
- 3 enveloppes timbrées
- Carnet de santé
- Copie de la carte d'identité du père, de la mère ou du tuteur

- **Frais de scolarité :**

- Frais d'inscription : 3000 Dhs
- Frais de scolarité mensuels :
- 2000 Dhs pour le primaire

Une réduction de 300 Dhs par mois est accordée sur les frais de scolarité pour l'inscription d'un 2ème enfant ou plus.

- **Modalités de paiement :**

- 1er versement au moment de l'inscription : 3000dhs de frais d'inscription + le mois de Septembre
- 2ème versement de 6000 dhs en Octobre Avant le 10 du mois
- 3ème versement de 6000 dhs en Janvier : Avant le 10 du mois
- 4ème versement de 6000 dhs en Avril : Avant le 10 du mois

- Transport : 350 Dhs par mois payable trimestriellement
- Cantine : 450 Dhs par mois payable trimestriellement

Le transport et la cantine sont facultatifs mais la décision est prise pour un trimestre au moins .

Si des parents veulent faire passer leur enfant d'un régime à un autre (transport, cantine), ils doivent en aviser l'administration 15 jours à l'avance.